

Cité NEWS N° 1



Office HLM
Nanterre

Editorial :

La crise sanitaire actuelle nous a conduit à communiquer régulièrement, par différentes voies, sur les mesures prises par l'organisme pour poursuivre sa mission auprès des 11 000 locataires de l'Office. Elle nous a aussi amené à imaginer la parution d'un nouveau document inédit, distribué avec l'avis d'échéance, devant nous permettre de nous adresser plus directement à chacune et chacun d'entre vous. Ce « Cité-News » a vocation à vous apporter, en cette période difficile, certaines informations utiles sur le fonctionnement de votre Office. Il ne remplacera pas nos autres moyens de communication, comme les affiches, Cité-Mag' ou le site Internet, et devrait plutôt compléter ce qui existe déjà.

Bonne lecture !

L'Office protège ses locataires...

L'Office a pris part à l'effort national pour que le confinement des personnes puisse s'effectuer dans de bonnes conditions et limiter les risques de diffusion du virus.

Depuis le 18 mars dernier, l'ensemble des accueils du public (siège et antennes) est fermé provisoirement, les loges des gardiens ne sont plus accessibles physiquement ; les aires de jeux pour enfants et les espaces extérieurs sont aussi interdits.

Dans nos halls sont traités chaque jour avec un produit virucide les points de contact des interphones, les interrupteurs électriques, les boîtes aux lettres, les rampes et mains courantes, les tableaux d'ascenseurs, les poignées de portes.



...et assure une continuité de service

Pour autant, l'Office continue de fonctionner et d'assurer le service public du logement. Les gardiens sont présents sur les horaires habituels et demeurent le 1^{er} contact des locataires. Ils répondent au téléphone pour conseiller et orienter, dans la mesure du possible, les appels des locataires.

Les urgences avérées dans les logements continuent à être traitées, en fonction des moyens à notre disposition. Le personnel de service et la régie de quartier poursuivent l'entretien des espaces extérieurs.

L'Office reste joignable par messagerie à l'adresse siege@ophm-nanterre.fr ou par téléphone au 01.47.25.66.66.

Actions de solidarité

Dans le cadre de nos missions sociales nous devons tout mettre en œuvre pour aider les familles à passer le cap difficile de la crise sanitaire et des difficultés financières qu'elle crée. 4 mesures sont mises en places venant s'ajouter aux dispositifs déjà déployés dans notre office pour accompagner les locataires en difficultés de paiement de loyer :

- Une adresse unique pour signaler toutes situations d'impayés et de difficultés issues de la situation de crise sanitaire: solidarite-covid19@ophlm-nanterre.fr ; les gestionnaires et conseillères sociales sont là pour vous accompagner.
- La régularisation des charges générales prévues en juin est avancée à mai pour tous les locataires créditeurs. 5 000 locataires bénéficieront en avance d'un remboursement de charges.
- Pour les locataires débiteurs, la régularisation des charges générales de juin pourra bénéficier d'un échancier jusqu'à 10 mois pour prendre en compte les situations les plus délicates.
- La commission sociale assurera le suivi des situations issues de cette crise sanitaire.

La Présidente de l'Office et le maire de Nanterre se sont par ailleurs adressés au département pour un assouplissement d'accès au Fonds de Solidarité Logement (FSL).

Soutien à nos aîné.e.s

Près de 500 locataires de l'Office ont plus de 80 ans. Pour ces locataires, la période de confinement peut être, encore plus que pour les autres, synonyme d'isolement. Nos gardiens, nos gestionnaires et conseillères sociales ont contacté chacun d'entre eux pour prendre des nouvelles et mettre en place les services utiles si besoin, en lien avec le CCAS.

Une initiative de proximité appréciée et qui a permis à une dizaine de locataires d'être orienté vers le CCAS.

L'occasion de constater le fort soutien familial dans cette période, la plupart étant en lien régulier avec un proche.

Pour régler votre loyer

Le prélèvement automatique reste le moyen le plus simple et le plus efficace pour régler son loyer : aujourd'hui, 80% des locataires de l'Office y ont souscrit...

Si vous n'êtes pas prélevé, vous pouvez payer par chèque ou par TIP adressé directement au centre de traitement de Limoges.

Le paiement en espèces reste toujours possible dans un bureau de poste, via EFICASH.

Quant aux règlements en carte bancaire, ils sont suspendus.

Régularisation des charges d'eau

Avec votre avis d'échéance d'avril vous avez reçu la régularisation de vos charges d'eau d'octobre 2019 à janvier 2020 (soit avant la période de confinement). Dans le contexte actuel, la permanence habituelle ne peut être assurée. Pour toutes questions ou réclamations, nous vous invitons à contacter les services par mail à gestion.generale@ophlm-nanterre.fr, par téléphone au **01 47 25 66 41** ou par courrier.

Quelle sortie du confinement ?

A partir du 11 mai prochain, certaines modalités du déconfinement pourront se mettre en œuvre (réouverture des écoles, des crèches, ...). Pour autant, cela ne peut signifier que la vie reprendra normalement du jour au lendemain : ce sera sans doute une lente montée en charge, qui perturbera encore pendant plusieurs semaines la vie de notre pays.

Ce sera cette même démarche progressive que suivra l'Office, car il importera avant tout d'assurer la protection des locataires et des salariés.

C'est dans cet esprit que les services de l'Office travaillent aujourd'hui, par anticipation, aux modalités de relance de son activité.

NOUVEAU !

Il vous est désormais possible de payer votre loyer en ligne !

Pour cela, connectez-vous sur notre site Internet www.ophlm-nanterre.fr, rubrique «Payez en ligne».

Consultez régulièrement notre page Facebook et notre site Internet : www.ophlm-nanterre.fr.